

Appel de propositions de communications

Colloque scientifique

La concertation informelle et formelle en lien avec la formation de la main-d'œuvre : facteurs de réussite et d'échec

Judi, 10 mai 2012
Palais des Congrès de Montréal



Le colloque 2012 du groupe Transpol se tiendra dans le cadre du 80^e Congrès de l'ACFAS (www.acfas.ca)

Le groupe de recherche sur les transformations du travail, des âges et des politiques publiques (www.transpol.org) affilié à l'INRS-UCS, à l'Université Laval et à la Téléuq, organise le **10 mai 2012** dans le cadre du 80^e Congrès de l'ACFAS (www.acfas.ca), un colloque consacré à la concertation en lien avec la formation de la main-d'œuvre.

La concertation en milieu de travail, en lien avec les problématiques actuelles que sont le développement des compétences et la formation de la main-d'œuvre, est une notion encore peu étudiée. La documentation internationale qui traite de la concertation en milieu de travail nous révèle que les acteurs de l'organisation se concertent de manière informelle, par exemple dans le cadre d'échanges constructifs et réciproques au sujet des conditions de travail. Cette concertation pourra évoluer en s'appuyant sur des dispositifs d'encadrement pré-établis (lois du travail, convention collective, normes sectorielles, comités de concertation...) pour l'amélioration des conditions de vie au travail. L'équipe Transpol s'est intéressée récemment à cette problématique et a publié en octobre 2011 un rapport de recherche dans le cadre du Programme de subvention à la recherche appliquée (PSRA) de Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) s'intitulant : « La concertation en milieu de travail entre employeurs et employés au Québec, en lien avec le développement et la reconnaissance des compétences »¹. Cette recherche confirme l'importance des cadres institutionnels et des dispositifs établis pour que cette concertation réponde aux attentes des acteurs concernés. En ce qui a trait au développement et à la reconnaissance des compétences en milieu de travail, la concertation serait tributaire de la confiance entre les acteurs impliqués, du niveau de qualification perçue de la main-

¹Référence : <http://www.ucs.inrs.ca/actualites/formation-de-la-main-d-%C5%93uvre-quelle-forme-de-concertation>

d'œuvre concernée et d'une culture dynamique d'amélioration et de formation continue, soutenue par des dispositifs éprouvés.

Le colloque invite les chercheurs issus de différentes disciplines (relations industrielles, éducation, économie, gestion, anthropologie, etc.), les étudiants, les partenaires sociaux et autres intervenants à débattre des avancées scientifiques (pratiques et théoriques) des pratiques innovantes de la concertation en lien avec les compétences et la formation de la main-d'œuvre.

Il s'agira de mettre en jeu des réflexions sur la concertation en regard du développement et de la reconnaissance des compétences, de la culture de formation et d'amélioration continue au sein des organisations. Nous prendrons en considération également les cadres institutionnels, tout comme les modalités, les formes de la concertation et ses déterminants. Le contexte organisationnel de même que l'environnement de l'entreprise (créneau, dynamique sectorielle, etc.), comme facteurs structurant les initiatives de concertation, pourraient également constituer des thèmes d'analyse. Dans cette perspective, nous nous intéressons aux pistes de réflexion suivantes (sans que celles-ci ne soient exclusives) : concertation et développement des compétences; concertation formelle et informelle; concertation et culture de formation; cadre institutionnel et concertation productive.

Au plaisir de vous lire,

Amélie Bernier
Professeure, TÉLUQ
Responsable du colloque

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre une proposition de communication **au plus tard le vendredi 3 février 2012 à 17h00** à Amélie Bernier : bernier.amelie@teluq.ca

Précisions techniques sur les propositions de communication

- √ Un titre (maximum 180 caractères, espaces compris).
- √ Un résumé en format Word (maximum 1 500 caractères, espaces compris). Les résumés de communication sont publiés sur le site Internet de l'Acfas. Nous vous recommandons donc d'apporter un soin particulier à votre texte.
- √ Nom de l'auteur(e), statut professionnel et coordonnées, principal établissement ou organisme d'attache.
- √ Liste des auteur(e)s et co-auteur(e)s de la communication.
- √ Information sur le matériel requis pour votre communication.
- √ **Les propositions incomplètes ou ne répondant pas aux précisions techniques seront automatiquement rejetées.**

Comité scientifique

Amélie Bernier, Professeure TÉLUQ et co-directrice de Transpol

Jean-Luc Bédard, Chercheur associé, INRS-UCS, Transpol

Denis Harrisson, Professeur titulaire, Département Organisation et ressources humaines, ESG-UQAM

Norma Kozhaya, Directrice de la recherche et économiste en chef, Conseil du patronat du Québec (CPQ)

Michel Lejeune, Chercheur associé, INRS-UCS, Transpol

Frédéric Lesemann, Professeur titulaire INRS-UCS et directeur de Transpol

Louise Miller, Service de l'éducation Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Dates importantes à retenir

3 février 2012 17h00	Date limite d'envoi de votre résumé à bernier.amelie@teluq.ca en précisant dans l'objet de votre courriel « Proposition Transpol-Acfas 2012 »
9 février 2012	Envoi des courriels d'acceptation ou de refus à l'auteur(e) principal(e).
31 mars 2012	Dernière journée pour s'inscrire au congrès au tarif réduit.
10 mai 2012	Colloque «La concertation informelle et formelle en lien avec la formation de la main-d'œuvre : facteurs de réussite et d'échec».
15 juin 2012	Date limite de soumission d'un texte (5000 à 7000 mots) pour les Actes du Colloque.

Règlements de l'ACFAS

- 1) Les résumés doivent être présentés en français, la langue officielle du congrès de l'Acfas.
- 2) Une personne ne peut présenter qu'un résumé à titre d'auteur(e) principal(e).
- 3) Suite à l'acceptation de la proposition de communication, au moins le premier auteur de la communication doit **avoir payé les frais d'inscription à l'Acfas**.
- 4) Si une proposition est refusée, la décision est sans appel.
- 5) Par respect envers les autres congressistes, les auteurs s'engagent à venir si la communication est acceptée et à prévenir les responsables du colloque de tout désistement, le plus rapidement possible.